



# Championnats

## 1. RECONNAISSANCE DE CHAMPIONNAT

- 1.1 Un championnat est reconnu comme Championnat de Belgique seulement et uniquement par la Commission Sportive Nationale.
- 1.2 Les 6 épreuves individuelles et les 3 épreuves (sauf le line throw) de relais sont organisées à l'occasion des championnats de Belgique, francophones et flamands.
- 1.3 Trois épreuves individuelles (alternativement A1-A3-A5 et A2-A4-A6) et les 3 épreuves relais sont organisées lors des championnats provinciaux.
- 1.4 Un championnat de club est reconnu par le club organisateur. Les records sont considérés comme valables s'ils répondent aux conditions d'établissement des records.

## 2. LES EPREUVES

### 2.1 Epreuves individuelles

- 2.1.1 Pour un championnat provincial, les benjamins et minimes doivent s'inscrire aux trois épreuves individuelles. A partir de la catégorie cadet, un athlète peut participer à 1, 2 ou 3 épreuves individuelles. Ceci doit être signalé lors de l'inscription. Il n'y aura pas d'attribution de médailles pour les épreuves séparément.
- 2.1.2 Pour pouvoir être classé, un athlète doit participer aux trois épreuves prévues au programme lors d'un championnat provincial. Aux championnats de Belgique, francophones et flamands, l'athlète doit participer à 4 épreuves individuelles pour être classé.
- 2.1.3 Aux championnats de Belgique, francophone et flamand, les participants benjamins et minimes sont tenus d'exécuter 4 épreuves individuelles sur les 6 épreuves individuelles organisées. A partir de la catégorie cadet, l'athlète peut participer à 1, 2, 3 ou 4 épreuves individuelles. L'athlète détermine son choix lors de son inscription. En fonction de la situation financière, des médailles seront ou non décernées pour les épreuves individuelles.
- 2.1.4 Les épreuves sont les suivantes :

	<b>Benjamins - minimes</b>	<b>Cadets – juniors – seniors – pré-masters - masters</b>
<b>A1 :</b>	<b>100 m obstacles</b> <ul style="list-style-type: none"><li>nager quatre fois sous un obstacle pendant un 100 m nage libre.</li></ul>	<b>200 m obstacles</b> <ul style="list-style-type: none"><li>nager huit fois sous un obstacle pendant un 100 m nage libre.</li></ul>
<b>A2 :</b>	<b>50 m mannequin-palmes</b> <ul style="list-style-type: none"><li>nager 25 m avec des palmes</li><li>remonter un petit mannequin et le remorquer sur 25 m.</li></ul>	<b>100 m mannequin-palmes</b> <ul style="list-style-type: none"><li>nager 50 m avec des palmes,</li><li>remonter un mannequin</li><li>le remorquer sur 50 m.</li></ul>

Les responsables d'équipe et les concurrents sont tenus de connaître ce règlement, y compris les règles et les procédures le régissant.



<b>A3 :</b>	<b>50 m combiné de sauvetage</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• nager 25 m en nage libre</li><li>• nager 10 m sous l'eau</li><li>• remonter un petit mannequin</li><li>• le remorquer sur 15 m</li></ul>	<b>100 m combiné de sauvetage</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• nager 50 m en nage libre</li><li>• nager 17.5 m sous l'eau vers un mannequin</li><li>• remonter le mannequin à la surface</li><li>• remorquer le mannequin sur 32.5 m</li></ul>
<b>A4 :</b>	<b>50 m mannequin</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 25 m en nage libre,</li><li>• remonter le petit mannequin</li><li>• le remorquer sur 25 m.</li></ul>	<b>50 m mannequin</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 25 m en nage libre,</li><li>• remonter le mannequin</li><li>• le remorquer sur 25 m</li></ul>
<b>A5 :</b>	<b>50 m sauveteur</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 25 m en nage libre avec palmes et bouée-tube,</li><li>• attacher le grand mannequin à la bouée tube</li><li>• remorquer le tout sur 25 m.</li></ul>	<b>100 m sauveteur</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 50 m en nage libre avec palmes et bouée-tube,</li><li>• attacher le mannequin à la bouée tube</li><li>• remorquer le tout sur 50 m.</li></ul>
<b>A6 :</b>	<b>100 m super sauveteur</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 25 m en nage libre,</li><li>• remonter un petit mannequin et le remorquer sur 25 m,</li><li>• 25m nage libre avec palmes et bouée tube,</li><li>• attacher le grand mannequin à la bouée tube et remorquer le tout sur 25 m.</li></ul>	<b>200 m super sauveteur</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 75 m en nage libre,</li><li>• remonter un mannequin et le remorquer sur 25 m,</li><li>• 50 m nage libre avec palmes et bouée tube,</li><li>• attacher le mannequin à la bouée tube et remorquer le tout sur 50 m.</li></ul>

2.1.5 Le comité organisateur a, pour l'organisation d'un championnat de club, le libre choix de l'organisation des épreuves. L'organisateur détermine les modalités d'inscription pour les athlètes et les clubs.

## 2.2 Epreuves par équipe

2.2.1 Chaque équipe peut inscrire plusieurs équipes dames et hommes pour les épreuves de relais.

2.2.2 Des équipes mixtes ne sont pas autorisées au championnat de Belgique, mais bien dans les championnats provinciaux mais hors classement

2.2.3 Une équipe est composée de maximum 5 athlètes par compétition – quatre d'entre eux peuvent participer à une épreuve.

2.2.4 Au minimum, trente (30) minutes avant le départ de la première épreuve de relais, les noms des athlètes doivent être communiqués par écrit au secrétariat de la compétition. Sur le document doivent être repris les noms des athlètes avec leur nationalité et la composition du relais pour chaque épreuve.

2.2.5 Si un athlète tombe malade ou est blessé, il peut être remplacé par un des cinq athlètes de l'équipe.

2.2.6 Un classement est établi suivant 2 catégories d'âge :

i. Benjamins – minimes, appelés « -14 ans »

ii. Cadets et +, appelés « +14 ans »

Les responsables d'équipe et les concurrents sont tenus de connaître ce règlement, y compris les règles et les procédures le régissant.



- 2.2.7 L'équipe est classée dans la catégorie d'âge du plus agé des compétiteurs. Un benjamin ou un minime peut donc faire partie d'une équipe de + de 14 ans.
- 2.2.8 Les équipes doivent participer aux trois épreuves de relais pour être classées.
- 2.2.9 Un athlète ne peut participer que pour une équipe. Par exemple, un très bon athlète de 13 ans ne peut pas faire partie d'une équipe de -14 ans et d'une équipe + de 14 ans.
- 2.2.10 Les épreuves pour les équipes sont:
- B1 : 4x50m relais-obstacles
  - B2 : 4x25m relais du mannequin
  - B3 : 4x50m relais bouée-tube
- 2.2.11 Les équipes -14 ans sont tenues de s'inscrire pour les 3 épreuves relais. Les équipes +14 ans peuvent participer à 1, 2 ou 3 épreuves. Ceci doit être fixé lors de l'inscription. Il n'y aura pas de médailles pour les épreuves séparément. Les équipes seront classées que si elles participent aux trois épreuves.
- 2.2.12 Le comité organisateur a, pour l'organisation d'un championnat de club, le libre choix de l'organisation des épreuves de relais.

### 3. PISCINE

- 3.1 Les championnats de Belgique sont organisés obligatoirement dans un bassin de 50m. avec de préférence un chronométrage électronique.
- 3.2 Les championnats provinciaux sont organisés obligatoirement dans un bassin de 25 ou 50m.
- 3.3 Les mannequins devraient être à une profondeur comprise entre 1 et 3m.
- 3.4 Sous l'obstacle, il devrait rester un espace libre d'au-moins 55 cm.

### 4. ORGANISATION

- 4.1 L'organisation des Championnats de Belgique est confiée par la Fédération Belge de Sauvetage à la Commission Sportive Nationale alternativement à la LFBS et à la VRC.
- 4.2 L'organisation des Championnats Provinciaux en Wallonie est confiée par la Ligue Francophone Belge de Sauvetage à un club reconnu comme un Club Francophone de Sauvetage ou à la Commission Provinciale.

### 5. PARTICIPATION

- 5.1 Seuls les athlètes, membres affiliés de la Ligue Francophone Belge de Sauvetage (LFBS) ou à Vlaamse Reddings Centrale (VRC) peuvent participer au Championnat de Belgique. Les participants étrangers à un championnat francophone ou flamand doit être membre d'une fédération reconnue par l'ILS.
- 5.2 Chaque club peut inscrire à un Championnat provincial autant de participants qu'il le désire
- 5.3 Tout participant (aussi non belge) aux championnats de Belgique ou provinciaux doit présenter sa carte de membre L.F.B.S. ou V.R.C. en cours de validité.
- 5.4 Quand un « non-belge » termine dans les trois premiers au championnat de Belgique, il peut monter sur le podium mais le titre de champion de Belgique sera attribué au premier belge.



- 5.5 Un non Belge ne peut pas se voir attribuer un record de Belgique pour une épreuve individuelle.
- 5.6 Dans les équipes, il peut y avoir un mélange de Belges et non Belges, Si durant le championnat de Belgique, un des équipiers n'est pas belge, l'équipe peut garder le titre de champion de Belgique.
- 5.7 Une équipe dont un des équipiers n'est pas belge ne peut se voir attribuer un record de Belgique si le non belge a participé à l'épreuve.
- 5.8 Chaque club qui inscrit des nageurs aux championnats de Belgique doit faire en sorte que ses participants remplissent les exigences minimales définies par la Fédération Belge de Sauvetage et ceci sur avis de la Commission Sportive Nationale.

Exigence :

- a. *Pour pouvoir participer au Championnat de Belgique, un athlète doit avoir participé aux 6 épreuves individuelles, soit lors d'un championnat provincial, francophone ou flamand durant l'année sportive en cours. Cette condition est valable pour toutes les catégories d'âge ainsi que pour les athlètes qui ne participent qu'à 1, 2 ou 3 épreuves et donc ne participent pas au classement général.*
- b. *Les temps de sélection sont basés sur le 12<sup>ème</sup> meilleur temps de la saison précédente. Ils peuvent être adaptés par la commission sportive nationale*
- *un athlète peut participer au championnat de Belgique s'il a réalisé le temps de sélection pour au moins 3 des 4 épreuves dans la catégorie dans laquelle il concourt au Championnat de Belgique.*
  - *Les temps de sélection peuvent être réalisés dans des épreuves reconnues tant en Belgique qu'à l'étranger.*
  - *Les temps de sélection doivent avoir été réalisés au moins une semaine avant la clôture des inscriptions du CB*
  - *Les temps de sélection seront publiés sur le net et remis à jour annuellement.*
  - *Ces temps de sélection sont obligatoires pour les benjamins, minimes, cadets, juniors et seniors (hommes et dames) pas pour les pré-masters et masters (hommes et dames).*
  - *Les athlètes qui ne désirent pas participer au classement général doivent avoir réalisé les temps de sélection pour toutes les épreuves auxquelles ils participent.*
  - *Les athlètes qui participent à 4 épreuves doivent avoir réalisé au moins 3 temps de sélection. Ils ne doivent pas avoir réalisé le temps de sélection dans la quatrième épreuve.*
  - *Pour les cadets 1ère année qui sont arrivés en janvier de la catégorie minime et qui n'ont pas réalisé les temps de sélection cadets, on appliquera un calcul des temps. Leur temps seront recalculés comme suit*
    - *200m obstacles : leur temps x 2+ 10 sec*
    - *épreuves qui passent de 50 à 100m : leur temps X 2 + 5 sec*
    - *200m superlifesaver : leur temps x 2 +20 sec*
- 5.9 Un athlète ne peut participer au championnat de Belgique, au championnat francophone, flamand ou provincial ne peut participer que pour un club et il doit



être membre de ce club. Dans les épreuves de relais, un athlète ne peut participer que dans une équipe.

- 5.10 Un participant ne peut être membre affilié à deux clubs simultanément.
- 5.11 Chaque club doit procurer au comité organisateur du Championnat de Belgique, francophone, flamand, provincial ou de club, une liste de tous ses participants et de toutes les performances de ceux-ci.
- 5.12 Aucune inscription ne sera admise le jour de la compétition.
- 5.13 Les personnes faisant partie du jury de la compétition ou occupant un poste responsable au sein du comité organisateur ne peuvent pas participer au championnat national, francophone, flamand ou provincial.
- 5.14 Tous les athlètes doivent faire parvenir un certificat médical au Secrétariat Général. Cette attestation sera renouvelée au début de chaque saison de compétition (septembre - août).

## 6. CATEGORIES D'AGES

6.1 Pour les tous les championnats (CB, VK, CF,CP..), les compétitions sont organisées pour les catégories d'âge suivantes:

- |                           |                                |
|---------------------------|--------------------------------|
| • Benjamins : 10 à 12 ans | • Seniors : 19 à 29 ans        |
| • Minimes : 13 à 14 ans   | • Pré-masters : 30 à 39 ans    |
| • Cadets : 15 à 16 ans    | • Masters : à partir de 40 ans |
| • Juniors : 17 à 18 ans   |                                |

- 6.2 Il n'est pas accepté de catégorie d'âge inférieure à celle des benjamins.
- 6.3 L'âge est déterminé d'après l'année de naissance.
- 6.4 Pour pouvoir participer à des compétitions de sauvetage, il faut au moins avoir 10 ans le jour de la compétition.
- 6.5 Tout participant ne peut s'inscrire que dans sa catégorie d'âge – par conséquent, on ne peut plus changer de catégorie d'âge....

## 7. INVITATION

- 7.1 L'instance organisatrice du Championnat de Belgique, d'un championnat francophone, d'un championnat flamand ou provincial doit envoyer, au moins deux mois à l'avance par courrier, mail ou site web, une invitation et un bulletin d'inscription standard à tous les clubs de sauvetage, à la VRC, à la Ligue Francophone Belge de Sauvetage, au président de la Commission Sportive Nationale; et pour les compétitions dans la partie flamande, à la MVS de la Région Flamande.
- 7.2 La date ultime de renvoi des formulaires d'inscription est de 14 jours avant la compétition. Après cette date (date de la poste, du fax ou du courriel), aucune inscription ne sera autorisée sauf si l'organisateur l'accepte.
- 7.3 L'instance organisatrice confirme la réception des formulaires d'inscription. Les clubs qui ne participent pas, renvoient également le formulaire d'inscription à l'instance organisatrice.
- 7.4 L'instance organisatrice est responsable des coûts normaux engendrés par l'organisation technique du championnat.



7.5 Des informations complémentaires ou les modifications de programme doivent être communiqués par écrit aux clubs participants sur place le jour de la compétition.

## 8. INSTRUCTIONS GENERALES

- 8.1 L'instance organisatrice met à la disposition des participants tout le matériel nécessaire aux épreuves du championnat. Des arrangements pour le prêt du matériel peuvent être convenus avec les ligues et les clubs. Ce matériel doit être conforme aux prescriptions fixées dans ce règlement. Pendant l'entraînement et l'échauffement, les athlètes peuvent également utiliser leur propre matériel.
- 8.2 Tous les participants doivent porter des tenues acceptables :
- 8.3 Aucun participant ou aucune équipe n'a le droit de porter ou d'utiliser un moyen quelconque pouvant lui procurer un avantage déloyal.
- 8.4 Les lunettes d'eau sont autorisées dans toutes les épreuves.
- 8.5 Les règlements anti-dopage sont de vigueur.
- 8.6 Une zone sera délimitée dont l'accès sera réservé exclusivement aux athlètes qui ont été appelés pour une épreuve.

## 9. DEROULEMENT DES EPREUVES

- 9.1 Lors du Championnat de Belgique, du championnat francophone et du championnat flamand ou des championnats provinciaux, on observera l'ordre de départ suivant :
- Benjamines, Minimes dames (des plus faibles aux plus fortes)
  - Benjamins, Minimes Messieurs (des plus faibles aux plus forts)
  - Les autres Dames, quelle que soit leur catégorie d'âge (des plus faibles aux plus fortes)
  - Les autres Messieurs, quelle que soit leur catégorie d'âge (des plus faibles aux plus forts)
- 9.2 L'organisateur a le libre choix de l'ordre des épreuves.

## 10. CLASSEMENTS

- 10.1 Les performances des athlètes sont mesurées en unités chronométriques et ensuite converties en points.
- 10.2 Le classement est déterminé par catégorie d'âge et par sexe sur base des points obtenus par épreuve. Le premier obtient 20 points, le second 18 et ainsi de suite comme précisé dans le tableau ci-dessous. Pour les championnats provinciaux on fera la somme des 3 épreuves et pour le CB, VK et CF la somme des 4 épreuves.

Place	Points	Place	Points
1	20	9	8
2	18	10	7
3	16	11	6
4	14	12	5
5	13	13	4
6	12	14	3

7	11	15	2
8	10	16	1
		suivants	1
		DISQ	0

Les athlètes qui ont obtenu le mêmes temps se partagent les points.

Les responsables d'équipe et les concurrents sont tenus de connaître ce règlement, y compris les règles et les procédures le régissant.



*Par exemple : 2 athlètes nagent le temps le plus rapide. Les points des places 1 et 2 sont additionnés et partagés entre les deux athlètes.*

*Chaque athlète reçoit  $(20+18)/2= 19$  points*

- 10.3 Toute faute est sanctionnée par une disqualification. DISQ= 0 pt. (cfr tabl. ci-dessus).
- 10.4 Les athlètes/équipes qui ne s'inscrivent pas pour les 4 épreuves individuelles/3 relais ne reçoivent pas de point pour les épreuves auxquelles ils ont participé. Dans les résultats, à côté de leur nom, figurera DNS et pas DQ pour les épreuves auxquelles ils n'ont pas participé. Pour les épreuves qu'ils ont réalisées, ils recevront leur temps mais pas de points. Ils ne seront donc pas repris dans le classement général.
- 10.5 Il n'y aura pas de médailles pour les classements par épreuve
- 10.6 Dans les épreuves relais, le classement général est établi en fonction de la somme des points lors des trois épreuves relais pour les équipes de moins de 14 ans et les équipes de plus de 14 ans.
- 10.7 Dans un championnat de club, les organisateurs décident comment le classement sera effectué.
- 10.8 En cas d'ex-aequo dans le classement d'un championnat provincial, les temps des trois épreuves sont additionnés. L'athlète qui a réalisé le temps total le plus bas gagne. Un athlète avec DISQ sur une ou plusieurs épreuves sera moins bien classé qu'un athlète sans (ou avec moins de) DISQ
- 10.9 En cas d'ex-aequo dans le classement individuel des championnats francophone, flamand et de Belgique, les places seront attribuées en fonction des places obtenues dans les épreuves communes, en tenant compte de l'épreuve qui a la plus grande priorité.  
Les priorités sont établies comme suit :
1. A4 mannequin
  2. A3 combiné de sauvetage
  3. A2 mannequin-palmes
  4. A5 sauveteur
  5. A1 obstacle
  6. A6 supersauveteur
- Par exemple X a nagé les épreuves A1-A2-A3-A4 et Y A1-A2-A5-A6. Ils ont les mêmes points. A1 et A2 sont les épreuves communes. A2 a une priorité plus haute que A1. Celui qui a la meilleure place en A2 est mieux placé au classement général.
- 10.10 Lorsque deux ou plusieurs équipes obtiennent le même nombre de points (ex aequo) au classement général, l'équipe qui aura obtenu le temps le plus faible en additionnant les temps des trois épreuves aura gagné. Une équipe qui aura été disqualifiée sera moins bien classée qu'une équipe sans ou (avec moins) de disqualifications.

## 11. PRIX ET MEDAILLES

11.1 Les récompenses sont des prix, des médailles, des certificats de participation, des cadeaux et des souvenirs. Des prix spéciaux (par ex : offerts par la province ou la commune... seront annoncés dans l'invitation.



11.2 Pour rassembler les prix, l'instance organisatrice peut demander l'aide des clubs participants ou au secrétariat de la ligue.

11.3 Les principes suivants sont appliqués pour la distribution des médailles au Championnat de Belgique, championnat flamand ou francophone:



CHAMPIONNAT FLAMAND, WALLON, DE BELGIQUE						
	DAMES			HEREN		
	or	argent	bronze	or	argent	bronze
Benjamins	1	1	1	1	1	1
Minimes	1	1	1	1	1	1
Cadets	1	1	1	1	1	1
Juniors	1	1	1	1	1	1
Seniors	1	1	1	1	1	1
Pre-masters	1	1	1	1	1	1
Masters	1	1	1	1	1	1
equipe - 14 jaar	5	5	5	5	5	5
+ 14 jaar	5	5	5	5	5	5
<b>TOTAAL</b>	<b>102</b>					
PROVINCIAAL KAMPIOENSCHAP						
	Classement général Dames/Heren			provincial Dames/Heren		
	G	Z	B	G	Z	B
Benjamins	1	1	1	1	X	X
Minimes	1	1	1	1	X	X
Cadets	1	1	1	1	X	X
Juniors	1	1	1	1	X	X
Seniors	1	1	1	1	X	X
Pre-masters	1	1	1	1	X	X
Masters	1	1	1	1	X	X
equipes - 14 jaar	5	5	5	5	X	X
+ 14 jaar	5	5	5	5	X	X
<b>TOTAAL</b>	<b>136</b>					

11.4 Le secrétariat de la Ligue Francophone de Sauvetage aide la commission provinciale, lors de l'organisation d'un championnat, pour l'achat des médailles, en lui attribuant une somme de 125 €.

11.5 Pour les championnats de club, les prix et médailles sont laissés au libre choix du club

## 12. EXCLUSIONS

12.1 Exclusion d'un athlète ou d'une équipe:

- Lorsqu'un athlète n'exécute pas une épreuve conformément aux règlements, il recevra zéro (0) points. Cette épreuve est toutefois considérée comme exécutée et sera prise en compte.
- Un athlète est exclu si:
  - Volontairement, il ne paraît pas au départ,
  - Il retarde délibérément le départ,
  - Il refuse d'exécuter une épreuve,
  - Il fait preuve de désobéissance ou de méconduite,
  - Il modifie délibérément le matériel,
  - Il porte ou emploie un accessoire pouvant lui procurer un avantage déloyal vis-à-vis des autres participants,
  - Il présente un comportement non sportif grave montré sur le lieu de la compétition, pendant le temps entre son arrivée et son départ.



12.2 Au Championnat de Belgique, les membres de la commission sportive avec le directeur de la compétition peuvent disqualifier un participant pour attitude non sportive entre le début des échauffements et la fin de la compétition.

12.3 Au championnat francophone, les membres de la commission sportive francophone avec le juge-arbitre principal peuvent exclure un participant pour une attitude non sportive entre le début et la fin de la compétition. En ce qui concerne le championnat flamand, il s'agit des membres de la commission sportive flamande avec le juge-arbitre principal.

12.4 Pour les championnats de club, les exclusions sont laissées au libre choix du club.

### 13. RECLAMATIONS

13.1 Toute réclamation motivée doit être présentée par écrit au directeur de compétition endéans les 30 minutes qui suivent la communication officielle des résultats.

13.2 La réclamation doit être introduite uniquement par le **capitaine de l'équipe**.

13.3 Le nom du capitaine d'équipe doit se trouver sur le formulaire d'inscription. Il sera confirmé ou modifié au début de la compétition.

13.4 La plainte doit être rédigée et signée par le capitaine d'équipe et être accompagnée d'une somme de

- 15 € lors du championnat de Belgique et
- 8 euros lors d'un championnat francophone ou flamand.
- 5 euros pour un championnat provincial

Si la plainte est retirée avant le début de la vérification, 7.50 € seront remboursés lors du championnat de Belgique, 4 euros lors d'un championnat flamand ou francophone, 2,5 euros lors d'un championnat provincial..

13.5 Si la réclamation est rejetée, le montant intégral sera versé à Ligue Belge Francophone de Sauvetage lors d'un championnat francophone et à la ligue organisatrice lors d'un championnat de Belgique. Si la réclamation est déclarée fondée, le montant intégral sera restitué.

13.6 Les réclamations seront traitées en commun accord entre les différentes parties lors de championnats de club.